

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Le lundi vingt-sept juin deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le vingt-et-un juin deux-mille-vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick JARRY, Maire.

Etaient présents : M. JARRY, Maire

Mme BOUDJEMAÏ, M. ABDELOUAHED, Mme CORTES, M. TAYEB, Mme PENTURE, M. BELLIER, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. DIABY, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, Mme ALI, M. ADAM, Mme REZZAG BARA, M. SOLAS, Mme KASHEMA, M. SAGE, Maires Adjoints.

M. JATHIERES, Mme LACOT, Mme METEYER, Mme COULTER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, Mme MAGNON, M. DENOIS, Mme KACHOUR, Mme LAMORA, M. GAUTHIEROT, Mme CHAMPENOIS, M. RIBAUT, Mme BEDIN, M. OUBUIH, Mme DECIS, Mme FOSSATI, M. SOULAGE, conseillers municipaux.

Excusés : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Mme GENTHON à M. JATHIERES
Mme FAKED à Mme CHAMPENOIS
M. HMANI à Mme MAGNON
M. DEBORD à Mme NGIMBOUS BATJÔM
M. ALLAL à Mme KASHEMA
Mme SAIDJ à M. NONGA
M. AZZOUZ à Mme PENTURE
M. HINGANT à M. SOLAS
M. DESMOULINS à M. MARTIN
Mme MAUFRAIS à M. RIBAUT
M. BOUGHEZALA à Mme BEDIN
Mme FEAUGAS à M. OUBUIH
Mme BOUSSISSI-POULLARD donne pouvoir à M. SELMET à 20h50
M. DROUCHE donne pouvoir à ABDELOUAHED à 20h35

Absent :

M. GUILLEMAUD

LE CONSEIL

DESIGNE Madame Patricia PENTURE comme secrétaire de séance

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2022

A l'unanimité des votes exprimés,

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 22 février au 29 mai 2022

La séance est suspendue pour donner réponse aux questions orales des habitants – 4 questions

44. Approbation du Compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public

ENTEND, DEBAT et ARRETE le compte de gestion 2021 présenté par le Comptable public

*Par 45 voix, le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre,
Le groupe « Nanterre Ensemble » ne prenant pas part au vote,*

45. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville

*Monsieur Patrick Jarry, Maire, assiste à la discussion et quitte la salle du Conseil municipal au moment du vote,
Madame Zahra Boudjemai, Première adjointe, présidant la séance en son absence*

ARRETE le compte administratif 2021 du budget principal pour un résultat excédentaire de 2 259 339.72 €, compte tenu des restes à réaliser, des charges et des produits rattachés et des reports

*Par 44 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre
M. Jarry ne prenant pas part au vote,*

Monsieur Patrick Jarry, Maire, rejoint la salle du Conseil municipal et préside la séance

46. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 7 894 283,22 € à la section d'investissement et pour un montant de 3 172 577.54 € à l'excédent reporté

Par 45 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre

47. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal

ENTEND, DEBAT et ARRETE le compte de gestion 2021

Par 45 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre,

48. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal

*Monsieur Patrick Jarry, Maire, assiste à la discussion et quitte la salle du Conseil municipal au moment du vote,
Madame Zahra Boudjemai, Première adjointe, présidant la séance en son absence*

ARRETE le compte administratif 2021 pour un résultat exécutoire de 610,84 € reports compris

Par 44 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre,

Monsieur Patrick Jarry, Maire, rejoint la salle du Conseil municipal et préside la séance

49. Affectation du résultat 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal

DECIDE d'affecter le résultat pour un montant de 0.57 € à la section d'investissement reporté et pour un montant de 610.27 € au fonctionnement reporté

*Par 45 voix, le groupes « Nanterre Ensemble » votant contre
Le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote,*

50. Gestion de la dette communale – Rapport annuel

PREND ACTE du rapport annuel

ADOPTE les orientations de gestion active de la dette qui y sont présentées

*Par 45 voix, le groupe « Nanterre Ensemble » votant contre,
Le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote*

51. Fixation des tarifs soumis au quotient familial de la rentrée scolaire 2022 à la fin des vacances d'été 2023

FIXE les tarifs soumis au quotient familial

A l'unanimité,

52. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2021

PREND ACTE du tableau présentant le bilan des acquisitions et cessions immobilières

Par 50 voix, Le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote

53. Rapport annuel 2021 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SEMNA

APPROUVE le rapport de la SEMNA

PREND CONNAISSANCE des comptes-rendus annuels d'activités des secteurs de la Boule, du Chemin de l'Île et des Provinces Françaises

Par 50 voix, Le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote

54. Rapport annuel 2021 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SPLNA

APPROUVE le rapport de la SPLNA

PREND CONNAISSANCE des comptes-rendus annuels d'activités des secteurs des Guillaeraies, du Parc Sud, des Papeteries et du Petit Nanterre

Par 50 voix, Le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote

55. Contrat de relance du logement pour 2021-2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de relance du logement 2022 fondé pour Nanterre, sur des perspectives d'autorisations de 1 585 logements pour la période allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

A l'unanimité,

56. Avenant n°4 au traité de concession d'aménagement Parc Sud

APPROUVE le projet d'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement Parc Sud.
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 ainsi que tout acte afférant.

A l'unanimité des votes exprimés

M. Jarry, M. Tayeb, M. Adam, M. Solas, M. Sage, Mme. Ali, M. Selmet, M. Ribault, Mme. Kasmi, ne prenant pas part au vote

57. Avis de la Ville de Nanterre sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

EMET **un avis favorable** au projet de SCOT arrêté le 24 janvier 2022 par le conseil métropolitain en demandant de prendre en compte les propositions d'ajustements de la Ville figurant dans le rapport annexé.

A l'unanimité,

58. Protocole Ville / Paris-La-Défense/ Association Les Noctambules

L'affaire a été retirée de l'ordre du jour

59. ZAC des Groues : approbation de la signature de l'avenant n°1 du protocole définissant les modalités de cessions par Paris la Défense au profit de la commune de Nanterre des biens et ouvrages dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 du protocole définissant les modalités de cessions par Paris la Défense au profit de la commune de Nanterre des biens et ouvrages dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues, comprenant l'actualisation du coût d'acquisition du premier parking réalisé dans le cadre de la ZAC de 750 000 € HT (5 000 € / place) à 2 034 750 € (13 565€ /place).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au protocole foncier d'acquisition, les actes d'acquisition en découlant, ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Trésorier municipal à verser le montant des acquisitions et frais afférents, qui seront inscrits à l'exercice du Budget communal.

A l'unanimité,

60. ZAC des Groues : approbation de l'avenant n°1 du protocole définissant les modalités d'acquisition par Paris la Défense des biens de la Ville de Nanterre dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues

APPROUVE l'avenant numéro 1 au protocole de cession de fonciers par la Ville à Paris La Défense, comprenant :

- L'ajout d'une emprise foncière n°9 (rue de la Garenne, rue Jules Ferry) ;
- La modification du pourcentage de variation des assiettes foncières (passant de 5% à 10%) ;
- La mise à jour du calendrier prévisionnel de cession.

AUTORISE le Maire à signer ou son représentant à signer l'avenant au protocole foncier, les actes de cession en découlant, ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Par 50 voix, Le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote.

61. Désaffectation et approbation du principe de déclassement de l'emprise 9 de la ZAC des Groues

AUTORISE la désaffectation de l'emprise 9, de 178 m² environ située rue de la Garenne et rue Jules Ferry
DECIDE que la désaffectation matérielle devra intervenir préalablement à l'approbation du déclassement définitif par le Conseil municipal et aux cessions à consentir à l'aménageur, selon le calendrier de cession prévu au protocole définissant les modalités d'acquisition par Paris La Défense des biens de la Ville dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la procédure de déclassement

A l'unanimité

62. Cession de la Cité artisanale et de l'Espace Chevreul à la SEMNA

DECIDE, sous réserve des engagements ci-dessus énoncés, la cession au profit de la SEMNA de l'ensemble immobilier comprenant l'Espace Chevreul (3 096 m²) et la Cité artisanale (2 772 m²) sis avenue de la Liberté, cadastré section AR n°420 d'une superficie de 13 011 m² pour un montant de 4 500 000.00 €, en vue d'y maintenir les activités de PMI / PME en développement pour la Cité artisanale, et de proposer pour l'Espace Chevreul des tarifs accessibles à l'ensemble de la population et des associations nanterriennes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire, et notamment le cas échéant les actes contractualisant les contreparties précédemment énoncées.

AUTORISE Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le montant de cette cession, qui sera inscrit à l'exercice au budget communal.

Par 40 voix,

M. Jarry, M. Tayeb, M. Adam, M. Solas, M. Sage, Mme. Ali, M. Selmet, M. Ribault, Mme. Cor, M. Diaby, Mme Kasmi, M. Hingant (pouvoir à M. Solas) sortant de la salle ne prenant pas part au vote, M. Ribault, Mme. Maufrais (pouvoir à M. Ribault) ne prenant pas part au vote

63. Rétrocession foncière de la parcelle au 92 rue Henri Barbusse

DECIDE la rétrocession à la Ville auprès de SCCV NANTERRE HENRI BARBUSSE de la parcelle cadastrée CU N°26 pour partie, d'une contenance de 14m².

FIXE le prix de cette rétrocession à UN EURO.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

Par 50 voix,

Le groupe « Nous sommes Nanterre », ne prenant pas part au vote

64. ZAC Seine Arche, Cœur de Quartier - Acquisition par la Ville d'une voie et d'espaces publics auprès de Paris La Défense

DECIDE l'acquisition par la Ville auprès de Paris La Défense des voies, espaces publics et des lots en volumes prévue dans le cadre du Plan des Equipements (PEP) de la ZAC Seine Arche.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Trésorier municipal à verser le montant des frais d'acquisition, qui sera inscrit à l'exercice du Budget communal.

A l'unanimité des votes exprimés,

M. Jarry, M. Sage, ne prenant pas part au vote

65. ZAC des Papèteries : Approbation du principe de déclassement d'une partie sans issue de la rue Gutenberg

APPROUVE le principe de déclassement des parcelles I n°365p, 428p et 430p (lot J).
Autorise le déroulement de la procédure de déclassement

A l'unanimité,

66. Revalorisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2023

DECIDE de fixer le tarif de base de la TLPE à 25,07 euros le m² à partir du 1^{er} janvier 2023.
DECIDE de maintenir l'exonération de TLPE pour les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain votée au titre de l'année 2019 pour toute la durée des concessions et marchés publics concernés.

A l'unanimité,

67. Fixation du tarif de la taxe locale de séjour au 1^{er} janvier 2023

DECIDE d'augmenter les tarifs de la Taxe de séjour au réel de 3,4 % à partir du 1^{er} janvier 2023, en arrondissant au centime inférieur et en ne dépassant pas les tarifs plafonds

A l'unanimité,

68. Organisation de la Ferme Géante au titre de l'année 2022 - Convention entre la Ville et l'Office de Tourisme

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et l'Office de Tourisme de Nanterre, pour l'organisation et l'animation de la Ferme Géante, au titre de l'année 2022, pour un montant de 34 000 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte afférent.
AUTORISE Monsieur le Trésorier Municipal à payer le montant de la dépense qui sera imputé au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,

69. Organisation de la Journée du Commerce et de l'Artisanat de Nanterre au titre de l'année 2022 - Convention entre la Ville et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre

APPROUVE la convention entre la Ville de Nanterre et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre définissant les modalités d'organisation et de versement d'une subvention de 6 000 €, pour l'édition 2022 de Journée du Commerce de proximité et de l'Artisanat de Nanterre, mettant en valeur le commerce de proximité, l'artisanat et le centre-ville.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte afférent.
AUTORISE Monsieur le Trésorier municipal à payer le montant de cette dépense, qui sera imputé au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,

70. Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France et la Ville au titre de l'année 2022

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Nanterre et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris-Ile-de-France pour la redynamisation du commerce, au titre de l'année 2022, pour un montant de 10 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte afférent.

AUTORISE Monsieur le Trésorier Municipal à payer le montant de la dépense qui sera imputé au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,

71. Création du Conseil social de territoire commun à la Ville et au Centre communal d'action sociale (CCAS)

CREE un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la commune de Nanterre et de son C.C.A.S. et place ce Comité Social Territorial auprès de la commune de Nanterre.

MAINTIENT le paritarisme avec un collège représentant le personnel et un collège représentant l'employeur et décide une représentation paritaire des membres des deux collèges.

FIXE à douze le nombre de représentants titulaires dans chaque collège.

CREE une Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial.

INFORME Monsieur le Président du Centre interdépartemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Petite couronne de la création de ce Comité Social Territorial commun et de cette Formation Spécialisée.

MONSIEUR le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité,

72. Modification du tableau des postes

DECIDE diverses créations et suppressions de postes au sein du personnel communal et la modification de l'état des effectifs

A l'unanimité,

73. Protection fonctionnelle accordée à la 1ère adjointe au Maire, déléguée à la Communication, à l'Événementiel, à la Vie des quartiers et au Parc-Nord

ACCORDE la protection de la Ville de Nanterre à Madame Zahra Boudjemai.

Prend en charge les frais de procédure résultant des procédures judiciaires susceptibles d'être engagées.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget de l'exercice concerné.

*A l'unanimité des votes exprimés,
Mme Boudjemai, ne prenant pas part au vote,*

74. Instauration d'une nouvelle politique tarifaire des séniors à compter de septembre 2022

DECIDE d'adosser les tarifs des activités séniors aux ressources des usagers, dans l'objectif de favoriser l'accès de tous aux services municipaux.

A l'unanimité,

75. Partenariat avec l'association Créative Handicap dans le cadre du dispositif « Vie dans la Ville »

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Nanterre et l'Association Créative Handicap « Vie dans la Ville » au titre de l'année scolaire 2022-2023.

A l'unanimité,

76. Présentation du rapport d'activité 2021 du Centre communal d'action sociale de la ville de Nanterre

PREND connaissance du rapport d'activité 2021 du Centre communal d'action sociale de Nanterre

77. Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration de la direction de l'action éducative – Mise à jour

ADOpte le règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur et toutes les pièces annexes relatives à ce dernier.

A l'unanimité,

78. Approbation du nouveau Projet Educatif De Territoire et du nouveau « Plan mercredi »

APPROUVE le nouveau Projet Educatif de Territoire 2022-2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de Projet Educatif De Territoire ainsi que tout document afférent et éventuel avenant.

A l'unanimité,

79. Rectification pour erreur matérielle de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2022 et de sa répartition

PREND ACTE de l'erreur matérielle portant sur un montant de 275 202,73 euros de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la ville pour 2022 sur la délibération n° 32 de la séance du 21 mars 2022

RECTIFIE l'erreur matérielle en remplaçant la mention « **275 202,73 euros le montant de l'enveloppe politique de la ville pour 2022** » par « **270 346,21 euros le montant de l'enveloppe politique de la ville pour 2022** ».

APPROUVE la répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la ville 2022 selon le tableau ci-joint et son versement aux associations partenaires

DECIDE que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 euros des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées en application de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tout document ou avenant y afférent,

Par 44 voix, M.Jarry, M.Denois, Mme Penture, M.Oubuih, Mme Maufrais, M.Azzouz, M.Bellier, Mme Cortes ne prenant pas part au vote

80. Convention avec l'association Les Ambassadeurs Solidaires pour la réhabilitation d'une école à Mboro au Sénégal

APPROUVE la convention de subvention qui vise à apporter un soutien financier à hauteur de 3000€ à l'association les Ambassadeurs Solidaires, pour la réhabilitation d'une école au Sénégal.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité,

81. Projet « Transformer la ville avec les habitants via des projets culturels et artistiques » sur la Cité Anatole France - Convention de partenariat avec l'APES

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et l'APES pour la mise en œuvre du projet « Transformer la ville avec les habitants via des projets culturels et artistiques » sur la Cité Anatole France.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Par 50 voix, M. Bellier, M. Boughezala (pouvoir à Mme.Bedin), ne prenant pas part au vote,

82. Règlement intérieur des ateliers municipaux d'arts plastiques

DECIDE la création d'un règlement intérieur des ateliers municipaux d'arts plastiques et approuve les termes de celui-ci.

A l'unanimité,

83. Dispositif en faveur des arts de la rue : Auteurs d'Espaces - Convention avec la SACD

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la SACD pour la participation de la Ville de Nanterre au dispositif Auteurs d'espaces.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Par 50 voix, Mme. Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme.Bedin), ne prenant pas part au vote,

84. Convention pluriannuelle avec l'ensemble orchestral TM+ (2023-2026)

APPROUVE la convention pluriannuelle 2023/2026 entre l'ensemble orchestral de musique d'aujourd'hui TM+ et la Ville.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Par 50 voix, Mme. Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme.Bedin), ne prenant pas part au vote,

85. Convention de partenariat avec le service commun de la documentation (SCD) de l'Université Paris Nanterre

ACCEPTE les termes de la convention établit conjointement entre le réseau des médiathèques et le service commun de la documentation de l'université Paris-Nanterre.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Service commun de la documentation de l'Université de Paris- Nanterre.

Par 50 voix, Mme.Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme.Bedin) ne prenant pas part au vote

86. Convention de partenariat entre la Ville et la SAS Pass Culture dans le cadre du dispositif Pass Culture

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la SAS Pass Culture.

A l'unanimité,

87. Établissement d'un chéquier Crous Culture – Convention avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de l'académie de Versailles

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de l'académie de Versailles

Par 50 voix, Mme. Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme.Bedin) ne prenant pas part au vote,

88. Projet de modernisation des services internes des médiathèques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention correspondant aux demandes de subventions ainsi que tout document y afférant, notamment tout avenant subséquent.
Les crédits afférents seront inscrits au budget principal de la Ville

Par 50 voix, Mme. Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme.Bedin) ne prenant pas part au vote,

89. « Olympiade culturelle » : Convention pluriannuelle 2022-2025 Nanterre / Colombes / DRAC Ile de France

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec la DRAC Ile de France et la Ville de Colombes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférant, y compris ses avenants.

AUTORISE Monsieur le Trésorier municipal à percevoir les recettes correspondantes.

A l'unanimité,

90. Attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 SAS pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, les collèges et les lycées Approbation de la convention

APPROUVE la convention pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 270 000 euros à Nanterre 92 SAS pour la saison sportive 2022/2023, pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, collèges et lycée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal des exercices concernés.

A l'unanimité,

91. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de **209 euros** au comité des Hauts de Seine de la Ligue contre le cancer consécutivement à l'organisation de la manifestation « Nager à contre cancer ».

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice concerné.

A l'unanimité,

92. Règlement intérieur des activités sportives : projet de modernisation et télé-service

APPROUVE les termes du règlement intérieur des activités sportives.

A l'unanimité,

93. Stade Jean-Guimier – Rénovation de la piste d'athlétisme - Demande de subvention

APPROUVE le projet de rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jean-Guimier, et son enveloppe financière estimative.

SOLLICITE auprès de différents organismes, en particulier l'Agence Nationale du Sport ou le Conseil Régional d'Ile-de-France, les subventions maximales auxquelles elle peut prétendre, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de subventionnement correspondantes, ainsi que tout acte ou document y afférant

A l'unanimité,

94. Convention tripartite autorisant les services municipaux à déverser sur les déchèteries fixes de Nanterre et Gennevilliers

APPROUVE la convention tripartite présentée en annexe de cette délibération type entre le Sycdom, l'établissement public territorial Paris Ouest La défense et la ville de Nanterre et la ville de Nanterre pour l'accès de ses services municipaux aux déchèteries fixes du Sycdom.

AUTORISE le Maire à signer la convention présentée en annexe et tous documents y afférents.

DIT que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Nanterre ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

A l'unanimité,

95. Projets lauréats de la Bourse de la transition écologique : Conventions d'attribution des subventions

APPROUVE les conventions à intervenir avec :

- ENVIRONNEMENT 92, union d'associations loi 1901 pour un montant de 7 662 €,
- PRESERVE, association loi 1901 pour un montant de 22 635 €,
- AUTOUR DES DRECHES, société par actions simplifiée unipersonnelle, pour un montant de 15 882 €,
- C'EST SI BIO – JARDINS SOLIDAIRES, association loi 1901 pour un montant de 18 760 €,
- SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE – Groupe de Nanterre Sainte Geneviève, association loi 1901 pour un montant de 3 000 €,
- CITYTRI, société par actions simplifiée pour un montant de 12 000 €,
- LA FABRIQUE QUI PIQUE, société par actions simplifiée pour un montant de 20 061 €,

Suivant les modalités décrites dans les conventions.

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout éventuel document afférent (avenant, annexe).

A l'unanimité,

96. Convention pluriannuelle entre l'Université Paris Nanterre et la Ville pour la mise à disposition du rucher municipal

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre la ville de Nanterre et l'Université Paris Nanterre pour une durée de trois ans, ainsi que la convention portant occupation et exploitation du domaine public,

AUTORISE M. le Maire à signer ces conventions et tous actes y afférents.

Par 50 voix, Mme. Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme.Bedin) ne prenant pas part au vote,

**97. Projet de la « Percée Gallieni » : Création d'une voie et classement dans le domaine public communal
- Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur**

CONFIRME que l'enquête publique s'est déroulée du 28 janvier 2022 au 11 février 2022 inclus conformément aux modalités fixées par l'arrêté d'ouverture d'enquête publique n°2021-177 du 17 décembre 2021.
Constata les conclusions favorables du commissaire-enquêteur annexées à la présente délibération.
APPROUVE la création de la nouvelle voie de circulation.
AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches pour ce faire.

A l'unanimité,

**98. Comité de pôle de la gare Nanterre-Ville - Approbation du schéma de référence
Demande de subventions et signature des conventions**

ADOpte le schéma de référence du comité de pôle de la gare Nanterre-Ville.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout organisme financier pour une subvention supérieure à 10 000 000 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondant aux demandes de subventions ainsi que tout document y afférent, notamment tout avenant subséquent.

Par 50 voix, Mme. Bedin, Mr Boughezala (pouvoir à Mme. Bedin), ne prenant pas part au vote,

**99. Organisation de séjours de classes de découverte et de vacances d'hiver et de printemps pour les jeunes de 7 à 15 ans.
Autorisation de signature des marchés**

APPROUVE les marchés qui seront soumis pour avis à la Commission d'appel d'offres et autorise le Maire à les signer, ainsi que tous les actes relatifs à leur exécution, y compris leurs avenants.
Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget des exercices concernés.

Par 50 voix, Mme. Bedin, Mr Boughezala (pouvoir à Mme. Bedin), ne prenant pas part au vote,

100. Marché d'alimentation en carburant de la station du Centre technique des Guillaeraies – Autorisation de signer le marché

AUTORISE le Maire à signer ledit marché, qui sera attribué par la Commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à son exécution, y compris ses avenants.
Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget des exercices concernés.

Par 50 voix, Mme. Bedin, Mr Boughezala (pouvoir à Mme. Bedin), ne prenant pas part au vote,

**101. Services d'insertion et de qualification professionnelle axés sur des prestations d'entretien des espaces publics et des espaces verts sur des travaux de second-œuvre dans les bâtiments communaux.
Autorisation de signer les marchés.**

DECIDE d'attribuer les marchés (lot 1 et lot 2) à la Régie de Quartiers de Nanterre.
AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer les marchés ainsi que tout document y afférents y compris leurs avenants.

Par 50 voix, Mme. Bedin, Mr Boughezala (pouvoir à Mme. Bedin), ne prenant pas part au vote,

Il est donné réponse à 1 question orale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.


LE MAIRE
Patrick JARRY

